



Saint Vincent de Paul  
Médecine Physique et de Réadaptation

## Questionnement des professionnels

Tout au long de votre hospitalisation, et particulièrement lors de la réalisation d'actes et d'examens, le personnel vous interrogera régulièrement pour vérifier votre identité.



L'INS

Il s'agit de l'Identifiant National de Santé. Il vous suit tout au long de votre parcours de santé. Grâce à l'INS, vous êtes identifié de la même façon par tous les professionnels.

Il a été rendu obligatoire en 2021 afin de d'éviter les erreurs ou la création de plusieurs dossiers vous concernant.

Il permet de faciliter le partage de vos données de santé en toute sécurité entre les professionnels qui participent à votre prise en charge

Identité Nationale  
de Santé  
**ins**  
Bien identifiée-e,  
bien soignée-e.

66 Mon identité c'est ma sécurité 99

## Aidez-nous à prendre soin de vous

Pour plus d'informations, vous pouvez demander à parler à nos référents identitovigilance !



## COORDONNÉES



58 Avenue du Mé dipôle  
38300 Bourgoin-Jallieu



09 71 00 38 38



[www.crf-bourgoin.com](http://www.crf-bourgoin.com)



# L'identitovigilance

## Plaquette d'information



UNE ERREUR D'IDENTITE = UN RISQUE MEDICAL

Le CRF Saint Vincent de Paul est engagé dans une démarche de prévention des erreurs d'identité.



## Identification à l'entrée

Lors de votre entrée, plusieurs documents vous seront demandés, notamment :

- Une pièce d'identité
- Votre carte vitale

Ils sont essentiel pour garantir votre sécurité



### La carte vitale seule n'est pas une pièce d'identité !

Les pièces d'identité valides :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte de séjour

En cas de litige, vous pouvez être amené à fournir un extrait d'acte de naissance ou votre livret de famille.

En cas de nouvelle hospitalisation, nous vous redemanderons ces éléments.

### La CIV

La cellule d'identitovigilance est une instance du CRF. Sa mission principale est d'élaborer et de mettre en place des protocoles de prévention afin de garantir la sécurité des patients.



## Noms d'usage

Même si vous vous faites appeler couramment autrement que par votre nom d'état civil, nous avons l'obligation d'utiliser votre identité officielle.

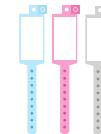
Cela pourrait générer des erreurs (non conformité avec le laboratoire, difficulté de recherche de dossier, ...)



## Photographie

Pour plus de sécurité, nous vous proposons également de vous prendre en photo (votre autorisation est requise). Cette photo sera intégré dans notre logiciel dossier patient. Elle est un maillon supplémentaire dans la vérification de votre identité par les professionnels.

Cette photo est supprimée 15 jours après votre départ.



## Les bracelets

En hospitalisation complète, tous les patients doivent porter un bracelet d'identification. Il est édité le jour de votre arrivée.



**Si vous constatez une erreur ou si les informations ne sont pas lisibles, n'hésitez pas à prévenir le personnel pour qu'il soit remplacé.**

## Traitement données

Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre INS et traitées dans un fichier informatisé géré par la direction CRF SAINT VINCENT DE PAUL.

La base légale de ce traitement est l'obligation légale (cf. articles L. 1111-8-1 et R. 1111-8-1 et suivants du code de la santé publique). Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions. Il vous est demandé de présenter un titre d'identité.

Une copie de ce document peut être conservée par l'établissement dans des conditions de sécurité réglementées. Les données vous concernant sont conservées pendant toute la durée de votre hospitalisation. Les destinataires de ces données sont les professionnels participant à votre prise en charge. Aucun transfert de données hors de l'union européenne n'est envisagé. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, en contactant dpo@crf-bourgoin.com ou en écrivant à DPO - CRF SVP - 58 Avenue du Médipôle - CS23023 - 38300 BOURGOIN JALLIEU. Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (Cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique). Si vous estimez, après avoir contacté l'établissement, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).